

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Norme NF X 46-020 V .2017

176 AVENUE DE LA LIBERTE

77190 DAMMARIES LES LYS



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	176 AVENUE DE LA LIBERTE 77190 DAMMARIES LES LYS
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	R+2	Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	29LAP0201	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	27/08/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Serge TAVARES	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	DTI3472	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	20/08/2018	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur		Date de validité :	31/12/2019

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 09/09/2019

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DE TINGUY Emmanuel**

Nom du diagnostiqueur : **Serge TAVARES**



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	11
ATTESTATION(S).....	12
CERTIFICAT DE COMPETENCES	13

D \ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Chambre 1	R+2	Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	Sol	29LAP0201P001	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Chambre 2	R+2	Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	Sol	29LAP0201P001	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR		BON DE TRAVAUX 2019 18570
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 ANT. MELUN PAYS SEINE 10 AVENUE CHARLES PEGUY CS 90074 77002 MELUN CEDEX Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		EXPERT HABITAT INGENIERIE 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY
Réf. fournisseur	F / 5149	Expéditeur
Marché n°	2017 4473 1	Expéditeur
Provenance		Expéditeur
Objet	HONORAIRES	Expéditeur
Service	SCE MELUN PAYS SEINE	ÉMETTEUR
LOCALISATION	Programme 29 DAMMARIÉ LES LYS - LA JUSTICE Tranche 1 Ensemble E000 Escalier AP Étage 02 Logement 1 Module 29LAP0201	JOUSSE FREDERIC
ADRESSE	176 AVENUE DE LA LIBERTÉ 77190 DAMMARIÉ LES LYS	

DÉLAI D'EXECUTION : 1 JOUR PERIODE DU : 06-08-2019 AU : 08-08-2019

ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI45	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX D'ENTRETIENS OU REPARATIONS ENTRE 1 A 06.06.43.84.32	1,00	5,00	5,00
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS CHANGER SOLS 2 CHAMBRES/PC GAZ/2PRISES	5,00	48,00	240,00
TOTAL H.T.				245,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				49,00
TOTAL T.T.C.				294,00

AFFECTATION BUDGETAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHN		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLE DU POSTE BUDGETAIRE		
1 HONAMIA	A760	AME1	ME1 HONORAIRES DIAG AMIANTE	294,00	

AFFECTATION ANALYTIQUE		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	REFERENCES PATRIMONE	REFERENCES OCCUPANT	
1 HONAMIA	29 1 E000 AP 29LAP0201	L 9921822	294,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 : 18570

ORIGINAL A CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

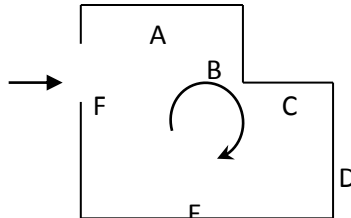
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Séjour	R+2		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	R+2		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+2		OUI	CONCERNEE
Entrée	R+2		OUI	CONCERNEE
WC	R+2		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+2		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+2		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Séjour	R+2									
Chambre 2	R+2					Sol souple	Peinture			
Cuisine	R+2									
Entrée	R+2									
WC	R+2									
Salle de bains	R+2									
Chambre 1	R+2					Sol souple	Peinture			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2	R+2	Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	29LAP0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
-------	-------	----------	------------------------	-------------	----------	------	----------

Rapport N° : 29LAP0201 27/08/2019

Version : 09/09/2019

8/15

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Chambre 1	R+2	Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	29LAP0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 1	R+2	Revêtement souple	Revêtement souple beige	29LAP0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2	R+2	Revêtement souple	Revêtement souple beige	29LAP0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 29LAP0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	29LAP0201 27/08/2019		Chambre 1 (R+2)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Revêtement souple beige	27/08/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT

néant

PRELEVEMENT : 29LAP0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	29LAP0201 27/08/2019		Chambre 1 (R+2)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	27/08/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT

PHOTO NON DISPONIBLE

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967 
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr 

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-78135 EN DATE DU 03/09/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF (COMPTE MATERIAUX- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-78135 Réf. Commande Client : 29LAP0201--01
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 30/08/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:
 - (1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne: IT085)
 - (2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne: IT286)

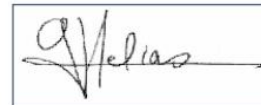
Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques

Analytiques(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 29LAP0201--01 - 176 AVENUE DE LA LIBERTE 77190 DAMMARIES LES LYS				Réf échantillon ITGA : IT071908-46395
Réf échantillon client : 29LAP0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1. Sol Revêtement souple				Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Dalle dure cassante noire en vrac
* Revêtement souple beige	META (1)	1	02/09/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + dalle dure cassante noire en vrac	META (2)	2	03/09/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile

Validé par : Gwénoél HELIAS - Analyste




La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/1

ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE) CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP) DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP) RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS) INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR) MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM) DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</p>	<p>ETAT DES LIEUX LOCATIFS DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP. DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION) ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION CENTRE DE FORMATION MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1^{er} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.


Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

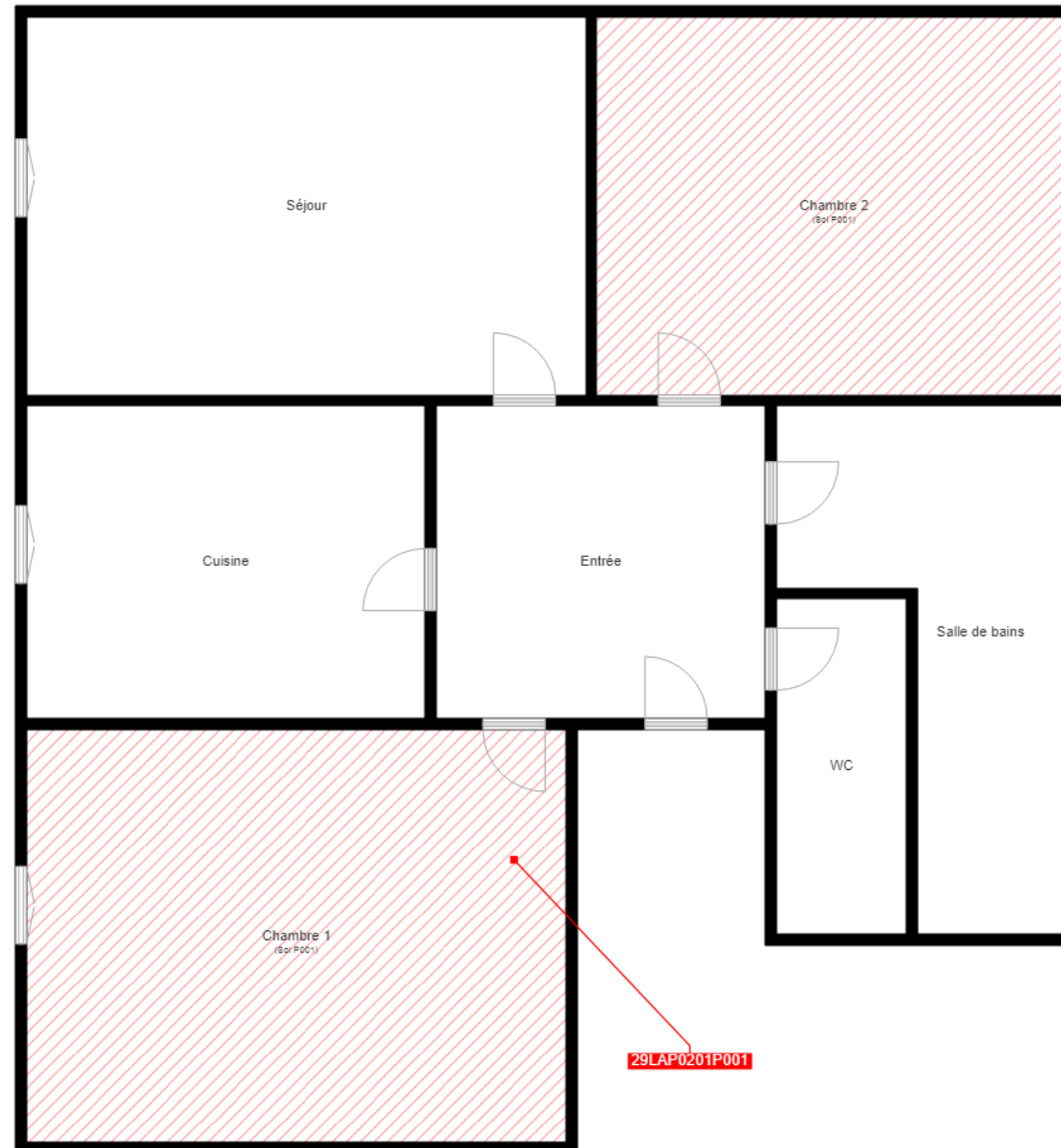
Fait à Pessac, le 26/11/2018
 Pour la compagnie



CERTIFICAT DE COMPETENCES



PLANCHE DE REPÉRAGE	Zone : R+2	Vue de dessus
Auteur : TAVARES Serge	Bien : 29LAP0201 - 176 AVENUE DE LA LIBERTE 77190 DAMMARIES LES LYS	Chaque support/équipement identifié a fait l'objet d'un sondage par le technicien



Cloisons Plaques de plâtre
Murs Bois
Murs Brique
Murs périphériques / Plaques de plâtre
Murs carreaux de plâtre
Murs Béton / Enduit
Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
Torchis
Murs Amiantés
Murs Brique / Enduit
Murs Brique plâtrière
Murs Pierre

Murs amiantés
■ Prélèvements de sol amianté
■ Prélèvements de sol non amiantés
● Prélèvements de plafond amiantés
● Prélèvements de plafond non amiantés
→ Prélèvements de mur amiantés
→ Prélèvements de mur non amiantés
X Autres types de prélèvements amiantés
X Autres types de prélèvements non amiantés
/// Sols amiantés
/// Plafonds amiantés
⊗ Sols et plafonds amiantés
⊕ Conduits amiantés
⊕ Conduits non amiantés